La loi renseignement est adoptée sans broncher

PAR STÉPHANE ALLIÈS ET ELLEN SALVI
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 25 JUIN 2015

La révélation des écoutes de l'Élysée par la NSA n'a pas eu d'effet sur les députés au moment de voter le controversé projet de loi, facilitant et donnant davantage de moyens à la surveillance opérée par les services.

Cela n'a rien changé. Mercredi 24 juin, au lendemain de **la révélation de l'espionnage** de trois présidents français par les services secrets américains, les états d'âme des politiques n'ont pas varié. **En première lecture**, le 5 mai, 438 députés avaient approuvé le projet de loi renforçant les dispositifs de surveillance et d'espionnage ; 86 s'étaient prononcés contre ce texte vivement critiqué par de nombreux responsables de défense des libertés publiques ; 42 s'étaient abstenus. Mercredi soir, il n'y a même pas eu de "scrutin public" recensant les suffrages de chacun. Un simple vote à main levée a suffi.

Une large majorité des députés a adopté la loi renseignement, après un consensus de la commission mixte paritaire (regroupant députés et sénateurs) sur une ultime mouture du texte, guère éloignée de sa version initiale (***lire notre dernier article ici***, et***notre dossier spécial là***). Deux amendements sécuritaires ont finalement disparu. Celui autorisant la surveillance des étrangers sans saisine de l'autorité de contrôle (la CNTCR) a été supprimé. Celui prévoyant d'octroyer des moyens et des pouvoirs de renseignement aux agents pénitentiaires, voté à l'issue d'un renversement d'alliances entre députés ultras du PS comme de l'UMP (***lire notre article***), contre l'avis de Christiane Taubira, a lui aussi été retiré. En revanche, le dispositif amenuisant la protection des lanceurs d'alerte a bien été adopté.

Bernard Cazeneuve, François Hollande et Manuel Valls. © *Reuters*

Comme en première lecture, le Front de gauche a voté contre, ainsi qu'une majorité du groupe écologiste, et une toute petite minorité de socialistes. La dernière séance et les explications de vote ont été l'occasion de voir le rapporteur du texte Jean-Jacques Urvoas, relais assumé des services de renseignement (***lire notre article***), citer Gandhi et *« la beauté du compromis »*, ou la ministre de la justice Christiane Taubira se poser en garante du respect des libertés publiques, trouvant *« sain que ce texte fasse débat, sain que la société civile s'intéresse à ses libertés »*, avant d'approuver la loi. Bernard Cazeneuve s'est permis de réagir à l'actualité, pour *« éviter que se développent certaines confusions »*, avançant que *« ce texte n'a pas pour objet de pratiquer l'espionnage systématique de chefs d'État étrangers »*.

Le ministre de l'intérieur a aussi tenu à dénoncer les *« amalgames spécieux »* tendant à rapprocher le projet des méthodes de surveillance généralisée outre-Atlantique. *« Cette loi ne l'autorise pas, elle l'interdit*, a-t-il dit. *Les moyens de contrôle seront renforcés et le cadre juridique prévoit précisément un usage proportionné de la surveillance en fonction de la gravité de l'acte, et avec un "ciblage préalable", à partir d'informations préalablement récoltées. »*

Côté socialistes critiques, on s'est fait plutôt discret. Soit par adhésion sur le fond, soit par résignation. Le député Pouria Amirshahi a réaffirmé son vote contre, tout comme Aurélie Filippetti ou Fanélie Carrey-Conte, tandis que Christian Paul, le chef de file de la motion concurrente (et battue) au dernier congrès du PS, **a fait savoir** son opposition, et non plus son abstention. *« À l'issue du cheminement*, a-t-il expliqué,

les demandes de compromis entre la protection des droits et libertés des citoyens et les exigences de la sécurité nationale n'ont pas été prises en compte. »

À la tribune, les derniers échanges se sont tenus sans grande conviction. Le socialiste Pascal Popelin a calculé que la loi avait été votée par *« 690 parlementaires contre 153 »* (en additionnant les votes à l'Assemblée et au Sénat), une réponse *« claire et très majoritaire »* aux inquiétudes des Français. Le député PCF Jean-Jacques Candelier a toutefois rappelé qu'*« il n'y avait qu'une seule opposante au texte dans la commission mixte paritaire »* (composée de 7 députés et de 7 sénateurs) : sa collègue Cécile Cukierman. Avant de s'exclamer : *« Les lois scélérates sont toujours votées à de larges majorités ! »*

Isabelle Attard a quant à elle rebondi sur les informations de Mediapart, *Libération* et WikiLeaks, en jugeant les écoutes américaines *« diplomatiquement inacceptables entre pays alliés »*. Et de s'étonner d'entendre *« certains dire que la publication de ces informations serait une sorte de manipulation». « Nous sommes sensibles aux arguments étayés que nous transmettent les citoyens »*, a-t-elle ajouté. Mais la classe politique est finalement restée assez hermétique aux questionnements de fond sur la surveillance et les libertés publiques soulevés par nos révélations.

Le député LR (ex-UMP) Éric Ciotti, favorable à la loi comme une majorité d'élus de l'opposition, n'a pas manqué de rappeler à son tour le *« contexte particulier »* dans lequel s'inscrivait le vote de mercredi. *« Je pense que ces révélations, que je condamne sur le fond – ce qui a été réalisé par les États-Unis est scandaleux – ne sont pas dues au hasard*, s'est-il avancé, pour relancer l'idée d'une "manipulation". *Certains ont voulu faire un amalgame avec ce texte. Rien n'est plus éloigné de ce que nous pouvons reprocher aux Américains que ce texte, c'est pourquoi une grande majorité d'élus "Les Républicains" le soutiendra. »*

« C'est une malhonnêteté intellectuelle »

Dès la matinée de mercredi, jusqu'au début de l'après-midi, les responsables de la majorité et de l'exécutif ont soigneusement tenu à distinguer la loi renseignement de l'espionnage de la France par la NSA. Au petit matin, les ministres François Rebsamen et Stéphane Le Foll se sont dépêchés de déminer sur les radios toute analogie possible entre deux systèmes de surveillance de masse. *« Le cadre fixé dans la loi vise à donner les règles dans lesquelles s'applique le renseignement, avec des recours précis. La justice peut être à tout moment saisie*, a expliqué Le Foll lors du point-presse post-conseil des ministres. *On n'est pas du tout dans le débat de la NSA. Ceux qui essaient de lier les deux événements font fausse route. »*

Relancé sur la similarité des méthodes employées par l'espionnage américain et celles imaginées par le projet de loi français, la surveillance de masse, le porte-parole du gouvernement a rétorqué : *« Ça n'a rien à voir. On a à faire face à la menace terroriste avec des informations qui circulent complètement différemment d'il y a 10 ou 15 ans. Nous fixons un cadre législatif qui préserve les libertés individuelles. »* Un peu plus tard, dans l'hémicycle, lors des questions au gouvernement, Manuel Valls a glissé au détour d'une réponse sur l'espionnage américain : *« Je ne laisserai pas dire que nos pratiques sont celles que nous dénonçons aujourd'hui. »*

À en entendre certains, les informations auraient même tendance à les radicaliser dans leur choix en faveur du renforcement de l'arsenal d'écoutes hexagonal. Ainsi, pour le député Jean-Luc Laurent, président du MRC, *« il est dans la nature des États de se renseigner, c'est même une fonction régalienne vitale. L'opération idéologique conduite par Mediapart*, Libération *et WikiLeaks ne doit pas conduire au désarmement de l'État mais plutôt au renforcement des services de renseignement et de contre-espionnage »*.

Sur le perron de l'Élysée, où étaient reçus les présidents de groupes parlementaires, l'écologiste François de Rugy a même indiqué qu'*« un des deux médias avait fait [ces révélations] pour faire pression*

sur les parlementaires » (sans dire lequel, mais en pensant très fort à Mediapart). Le même estimait peu avant sur Twitter : *« La publication de ces écoutes montre justement qu'il faut une loi qui dit ce qui est autorisé ou pas pour les services de renseignement. »*

Un point de vue que ne partage pas la direction du parti écolo, qui a exprimé dans un communiqué de ses porte-parole que nos révélations *« interpellent car elles interviennent en plein vote du projet de loi sur le renseignement, liberticide et contre-productif en matière de sécurité. Ce n'est pas parce qu'on savait ou se doutait, que ces écoutes massives, systématiques et sans contrôle sont tolérables. C'est valable pour les écoutes pratiquées par d'autres pays comme pour celles opérées par le nôtre »*.

De son côté, le député socialiste Pouria Amirshahi voit dans ces informations *« une démonstration concrète des risques de la loi renseignement »*. Pour le reste, l'essentiel des réactions des responsables de la gauche opposée au texte a préféré concentrer ses revendications sur l'arrêt du traité transatlantique. Et lors de la réunion du groupe socialiste, mercredi matin, les quelques députés présents ont écouté Robert Badinter leur parler de réforme du droit du travail.

À droite, les rares élus à s'être opposés à la loi renseignement en première lecture – ils étaient 35 à voter contre et 20 à s'abstenir dans le groupe LR – n'ont, eux, pas souhaité utiliser l'actualité pour enrichir leur argumentation contre le texte. Le député de Seine-et-Marne Franck Riester est de ceux-là. *« Il n'y a pas vraiment de lien*, confie-t-il à Mediapart. *Nous devons rester vigilants sur les limites données au renseignement, mais je ne pense pas que ces informations changent fondamentalement nos discussions. »*

Laure de La Raudière, qui a initié, avec son collègue LR Pierre Lellouche, une saisine parlementaire du Conseil constitutionnel contre la loi renseignement (***voir sous l'onglet "Prolonger"***), n'est pas très étonnée de la réaction des élus de l'opposition. *« Ils ne font pas le lien entre le Patriot Act, les moyens accordés à la NSA après le 11-Septembre, et la surveillance des trois présidents*, explique-t-elle. *Je trouve paradoxal que le gouvernement dise que les révélations WikiLeaks sont une raison de plus pour voter la loi. C'est une malhonnêteté intellectuelle. On adopte un cadre légal qui donne au premier ministre le même pouvoir que les États-Unis à l'époque. »*

Conférence de presse de certains des députés signataires de la saisine parlementaire. © *Twitter/@clemgiu*

Laure de La Raudière et Pierre Lellouche ont souhaité un *« texte transpartisan »*. Celui qui sera déposé a été finalement signé par 106 députés, dont une majorité d'élus LR (82), 14 élus EELV, 6 élus UDI et 4 non-inscrits. Aucun député socialiste ne s'est associé à cette saisine, sans doute gênés qu'ils sont par le fait que François Hollande a saisi les Sages de son côté. Ou parce qu'ils s'en contentent. Certains parlementaires ont également refusé de signer le texte, en raison de la présence de l'extrême droite, sous la plume de Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard, dans la liste des signataires. *« Chacun est libre de participer à cette saisine*, plaide Laure de La Raudière quand nous évoquons le sujet. *Nous l'avons envoyée aux 577 élus démocratiquement par les Français. »*

Soutenue par plusieurs associations de défense des droits de l'homme et des libertés numériques, ce texte pointe *« les champs d'habilitation beaucoup trop larges et flous »* accordés au premier ministre par la loi sur le renseignement. *« Nous évoquons également les moyens de contrôle limités de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement [CNTR - ndlr], où le juge judiciaire n'apparaît nulle part*, poursuit la députée d'Eure-et-Loir. *Et nous alertons sur l'utilisation de techniques attentatoires aux libertés individuelles. »* La saisine est déposée au Conseil constitutionnel ce jeudi 25 juin au matin.

Prolonger

– Saisine parlementaire du Conseil constitutionnel –

– Liste des députés signataires –

Directeur de la publication : Edwy Plenel
Directeur éditorial : François Bonnet
Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.
Capital social : 28 501,20€.
Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.
Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris
Courriel : contact@mediapart.fr
Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08
Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90
Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.
Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.